



Comité d'établissement Maintenance et Travaux

Texte communication CE M&T 3^{ème} trimestre 2017 – convention communication CER Mobilités

Chère collègue, cher collègue,

Les élu-es du Comité d'établissement Maintenance et Travaux (CE M&T) ont voté, à l'unanimité, une expertise pour évaluer l'impact des travaux de l'équipement qui sont sous-traités à des entreprises privées.

En effet, les interpellations et les réflexions de l'ensemble des cheminot-es tous collèges confondus se font légion : "perte de notre savoir-faire", "les entreprises privées coûtent plus chères", "il y a trop d'erreurs et d'écarts de sécurité des entreprises privées", "Il n'y a que des intérimaires dans les boîtes privées", "elles font ce qu'elles veulent sur les chantiers", "elles n'ont jamais le matériel nécessaires", "elles rendent les travaux toujours en retard", "Nous repassons toujours derrière pour finir les travaux", etc.

Au vu du contexte, il est difficile de vérifier le vrai coût financier de SNCF Réseau pour ces travaux sous-traités car la direction ne fournit pas aux représentants du personnel des dossiers complets de ce que coûtent réellement les travaux externalisés.

Nous pouvons, en toute légitimité, nous poser deux questions :

- Ne serait-il pas plus opportun que le travail nous soit rendu et qu'il soit effectué par les cheminot-es de SNCF Réseau ?
- Si ces travaux et charges de travail externalisés coûtent plus chers pour SNCF Réseau, pourquoi l'entreprise continue-t-elle sur cette voie et que recherche-t-elle comme finalité ?

Cette étude viendra nous apporter des précisions et éclairages sur la vraie place des entreprises privées, les véritables coûts payés aux sous-traitants, sur la réelle qualité du travail rendu et sur la stratégie de SNCF Réseau. Cette expertise étudiera la pertinence de réinternaliser les charges de travail de l'équipement à SNCF Réseau.

Pour vous permettre de suivre l'avancement de cette étude, vous pourrez prendre connaissance des cinq étapes de sa restitution sur le nouveau site internet du CE M&T (en place courant septembre). Le Comité d'établissement réalisera également des supports de communication à la fois sous format numérique avec des vidéos courtes et sous format papier avec l'élaboration de fascicules type livret quatre pages en couleur.

Les prérogatives des élus du CE M&T sont de garantir nos métiers, nos emplois, nos conditions de travail. Nous tenons à apporter ainsi la meilleure réponse au besoin du service public de transport de marchandise et de voyageur.

Bien à vous,

Jean François Sochard
Secrétaire du CE Maintenance et Travaux